

## **\*Contrat de Prestation de Services de Mariage\***

**Entre : CADC prestataire de services équins\***, située à 2 Le Pontreau ,85320 La Couture, immatriculée à l'URSSAF, sous le numéro SIRET 87767906800016, SIREN 877679068 représentée par Alvez Da Cruz Cédrine, dirigeante.

**Et : Mme/Mr \_\_\_\_\_ et Mme/ Mr \_\_\_\_\_**, domiciliée à \_\_\_\_\_.

**\*Article 1 - Objet du contrat\*** Le présent contrat a pour objet la fourniture des prestations suivantes : **\*Prestations proposées :\***

- Location d'un cheval
- Location de calèche
- Prestation meneur et groom
- Décoration de la calèche
- Décoration du cheval
- Tenue spéciale obligatoire
- Bouquet de fleurs
- Temps supplémentaire pour la famille (décoration de la calèche)
- Remise de 5% sur le taux horaire, si consentement des mariés à l'utilisation des médias (photos, vidéos, plans drone, ..)de leur événement à des fins promotionnelles sur l'ensemble de mes réseaux (facebook, instagram, youtube, tiktok,...)
- Instant privilégié pour photos avec le cheval après la prestation

### Description détaillée de la prestation

Heure d'arrivée de la calèche :

Heure récupération du ou des mariés :

Heure d'arrivée à la mairie/ église :

Temps de prestation demandée :

Heure du départ de la calèche :

Envie particulière de la part des mariés (Exemple petite balade avec les invités )

---

---

---

---

---

**\*Article 2 - Obligations du Prestataire\*** Le Prestataire s'engage à :

1. Fournir les services décrits de manière professionnelle et conformément aux standards de qualité.
2. Respecter les délais convenus.
3. Maintenir une communication constante avec le Client pendant la durée de la prestation.

**\*Article 3 - Obligations du Client\*** Le Client s'engage à :

1. Fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations.
2. Respecter les modalités de paiement stipulées dans le contrat.

**\*Article 4 - Durée du contrat\*** Ce contrat prend effet à partir de la date de signature par les deux parties et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des prestations ou selon un calendrier défini.

**\*Article 5 - Conditions financières\***

Montant total de La prestation s'élève à \_\_\_\_\_ HT.

Répartis comme suit

1. 1ere partie, correspond 20% de la somme totale. \_\_\_\_\_ €, à payer avant le [\_\_\_\_\_\_]. **\*non remboursable\***.

2. 2e partie, correspond à 30% de la somme totale, \_\_\_\_\_ € à payer avant le [\_\_\_\_\_\_].

3.3e partie, Correspond à 50% de la somme totale \_\_\_\_\_ € à payer au plus tard le [\_\_\_\_\_\_].

Tout versement déjà effectué est strictement **\*non remboursable\***.

**\*Article 6 - Résiliation\*** Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave aux obligations, moyennant un préavis écrit de 60 jours.

Les sommes déjà versées restent acquises au Prestataire.

**\*Article 7 - Litiges\*** En cas de différend relatif à l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'efforcer de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente de La Roche-sur-Yon .

**\*Article 8 - Clause relative aux risques liés aux animaux\***

Le Client reconnaît et accepte que l'engagement d'un animal dans le cadre des prestations comporte un risque inhérent.

Bien que le Prestataire s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de toutes les parties concernées, il est entendu que :

1. Le facteur zéro risque n'existe pas lorsqu'un animal est engagé.
2. Les comportements des animaux, y compris leur instinct naturel de fuite, peuvent entraîner des imprévus indépendants de la volonté du Prestataire.
3. Le Client dégage le Prestataire de toute responsabilité pour tout incident lié à des comportements imprévisibles de l'animal, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de la part du Prestataire.

--- **\*Fait en deux exemplaires, à , le**

**\*Signatures :\*** Les Clients : [Signatures]

Le Prestataire : [Signature ]